

LANNILIS SOUS LE 1^{er} EMPIRE

La Gendarmerie devant évacuer le presbytère, rendu au clergé, il fallait évidemment que le Conseil Municipal trouve un nouveau logement pour les gendarmes. La « Maison de la Tête Noire », située rue de la Fontaine, fut jugée la plus convenable pour cet objet. Il s'agit de la maison actuellement en ruines au fronton de laquelle figure une plaque portant mention du poète Claude **Le Lae**. C'était primitivement l'ancien Manoir de Lannilis, qui devint plus tard une hôtellerie dont l'un des tenanciers fut à la fin du XVIII^e siècle le frère de Claude **Le Laé** (1). Le Conseil Municipal chargea deux de ses membres, Maîtres **Breton** et **Masson**, notaires, de procéder à cette location. Le 28 brumaire an XIII, un bail était consenti à la commune par les propriétaires, Jean **Simon**, demeurant à Lesneven, Jean **Donou**, charpentier et Anne **Simon**, sa femme, de Lannilis. Ce fut le 11 germinal an XIII que la Gendarmerie put prendre possession de sa nouvelle résidence.

A partir de l'année 1806, le calendrier républicain est abandonné: il avait causé pas mal de soucis à nos ancêtres qui ne s'y retrouvaient plus. A la Mairie, les démissions pleuvent. C'est ainsi que Pierre-Marie **Chiron** qui avait été élu secrétaire pour remplacer Hervé-Claude **Salaun** (lequel avait démissionné le 5^e jour supplémentaire de la 13^e année républicaine) abandonne à son tour ses fonctions le 31 octobre 1806 et est remplacé par Gabriel **Branellec**, ancien instituteur. Le mois suivant, 28 novembre 1806, l'adjoint-maire, Jean **Bergot**, quitte également sa charge et il sera suivi par le maire, **Bernard**, qui démissionne à son tour le 2 août 1807. La situation n'était pas brillante. Le 8 avril 1807, le Conseil Municipal avait refusé d'augmenter les charges de la commune à cause de la misère générale (« diminution sensible du commerce et de l'industrie, suite du bas prix des bestiaux et des grains »). 3 jours plus tard, 11 avril 1807, la même assemblée refusait de procéder à la nomination d'un garde-champêtre et à la création d'un Bureau de Bienfaisance. Les sommes affectées à ces chapitres (144,50 + 261,09) devaient servir à paver la place « qui forme en hiver une espèce de cloaque très malsain » et les rues principales.

Le nouveau maire, nommé par le préfet, le 2 août 1807, était M. de **Kerdrel**, fils, qui demeurait avec son père au manoir de Kerdrel. Jean-Anne-Marie-Casimir **Audren de Kerdrel**, fils du Comte de **Kerdrel** et de Corentine de **Gourcuff**, était né à Lesneven, probablement dans la propriété de son oncle, le Vicomte de **Kerdrel**, mais avait passé toute sa jeunesse à Lannilis au manoir paternel de Kerdrel. Tout jeune, il perdait sa mère et devait connaître de dures heures durant la Révolution, surtout lorsque son père fut incarcéré à **Carhaix**. Avec ses frères et soeurs, il vécut alors, au manoir de Kerdrel, sous la protection de sa tante, Religieuse Ursuline, que la Révolution avait chassée de son couvent. Sous l'Empire, il servit plusieurs années dans la Marine comme administrateur. Il épousa Mlle de **Lanidy** dont il eut 2 fils. Jean-Anne **Audren de Kerdrel** fut maire de Lannilis du 2 août 1807 au 1^{er} octobre 1813, date de sa mort survenue à Tours. Le 11 avril précédent, il avait obtenu du préfet l'autorisation de s'absenter pour aller prendre « les eaux thermales dans les provinces méridionales de l'Empire ».

En devenant maire de Lannilis, en août 1807, le jeune Comte Jean de **Kerdrel** prenait une très lourde charge, rendue encore plus pesante par l'annexion à Lannilis de la paroisse de **Broennou** (Circulaire du préfet du 27 septembre 1808) (2). Nous étudierons son administration dans un prochain article.

(1) C'est en août 1933 qu'au cours de son Congrès tenu à Lannilis, l'Union Régionaliste Bretonne, présidée par le Marquis de **L'Estourbeillon**, fit apposer cette plaque sur cette maison.

(2) C'est ce qui explique sans doute la présence aux Archives Municipales de Lannilis de quelques dossiers concernant **Broennou**. La majeure partie cependant des Archives de cette ancienne paroisse se trouve à la mairie de Landéda, en particulier les cahiers de délibérations depuis le 25 juin 1726 et les registres de baptêmes, mariages et décès depuis 1575.

LANNILIS SOUS LE 1^{er} EMPIRE

Le 21 septembre 1807, le Baron de **Miollis**, préfet du Finistère, était à **Lannilis**. Le maire, Comte Jean de **Kerdrel**, lui présenta divers desiderata dont 3 furent approuvés: la restauration des pavés de la Grand-Place, celle de la Fontaine de Prat Per et aussi la création d'un poste de sage-femme, rendue indispensable par une mortalité infantile considérable et pour laquelle une somme de 50 francs était prévue au budget. Le même jour, Jean **Perrin**, qui, je crois, était cultivateur à Kerbabu, fut nommé adjoint-maire. Deux autres nominations d'adjoint suivront: celle d'Yves-Marie **Masson**, notaire et greffier de la Justice de Paix (16 février 1808) et celle de Gabriel **Gaidan**, officier retraité et beau-frère de l'abbé **Fercoc** dont nous avons récemment parlé (26 décembre 1808). Une autre nomination eut lieu le 6 mars 1809, celle d'un certain **Joannot** comme garde-champêtre du canton qui devait d'ailleurs décéder en décembre de la même année. Le 1^{er} mai 1810, il devait être remplacé par un « lannilisien » (ce qui laisse supposer que **Jeannot** ne l'était pas) : Jean-Marie **Hillion** qui avait fait les campagnes de Prusse en 1806 et 1807 et d'Espagne en 1808 et 1809. Un « dur » donc qui ne devait pas badiner avec la discipline !

Le 7 mars 1809, nos ancêtres recevaient une semonce sévère de la part du Conseil Municipal. Ils avaient l'habitude dans une bonne partie du bourg de déposer leurs ordures, détritiques et « fumiers » de toutes sortes devant leurs maisons, ce qui était sans doute fort commode mais aussi fort peu esthétique et encore moins salubre. Les édiles interdisaient absolument cette façon de procéder et décidaient de « louer au profit de la commune » les boues et fumiers « de la place et des rues ci-après désignées : rue de l'Enfer (Jean Tromelin), rue des Velours (?), rue de la Bastille (Pierre-Richard), rue du Cimetière (partie ouest de l'actuelle rue de la Mairie), rue des Bons Vivants (rue de la Fontaine), rue de la Place (probablement rue des Marchands), rue du Chemin Creiz (?) et Rue Neuve (amorce de l'actuelle rue Audren de Kerdrel) ». Toutes ces rues et une partie de la place étaient pavées dès l'Ancien Régime et la vente des boues et fumiers devait servir à l'entretien des pavés. L'adjudicataire devait passer tous les jours dans ces rues et enlever les détritiques avant 8 heures l'hiver et avant 7 heures l'été. Heureuse époque où le service de réputation non seulement ne coûtait pas un sou aux contribuables mais encore rapportait au budget de la commune!

Le 11 mars 1809, le Préfet du Finistère prenait un arrêté annulant celui du 21 septembre 1808 qui avait rattaché **Broennou** à **Lannilis**. En conséquence **Broennou** était définitivement réunie à **Landéda**, sauf quelques enclaves dont nous avons parlé et qui devaient désormais faire partie de **Lannilis**. Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1809, l'arbre de la Liberté (qui avait été planté sur la Grand-Place au début de la Révolution) était abattu par la tempête. Dès 8 heures du matin de ce 1^{er} mai, la constatation en était faite par Gabriel **Gaidan**, adjoint au maire; « chargé de la police de Lannilis », qui reconnut que « l'arbre était d'ailleurs à moitié mort. »

Quelles étaient les préoccupations municipales de cette époque ? Multiples, on s'en doute ! La plus aiguë concernait la voirie. Les routes de Brest à Lannilis et de Lannilis à Lesneven n'avaient subi aucune réparation depuis 1786. C'est ce que nous apprend une pétition datée du 30 avril 1809, adressée au Préfet du Finistère et signée par les municipalités des environs, le commandant du 2^e arrondissement, l'adjoint-maire de Brest, **Miorcec** de Kerdanet, et le Général **Motte**, commandant le Finistère. Par ailleurs sur les 600 habitants du bourg, 4 seulement disposaient d'une citerne. La municipalité envisageait donc « l'excavation d'un puits ou l'établissement d'une pompe sur la place » (coût de 1200 à 1500 francs). Elle projetait aussi l'achat de deux pompes à

incendie d'autant plus indispensables que le bourg comportait encore de nombreuses chaumières. Le souvenir du terrible incendie de 1733 qui avait presque entièrement détruit le bourg hantait toujours l'esprit des habitants qui aspiraient à une certaine sécurité. D'où urgence également de procéder aux réparations des deux fontaines et lavoirs publics. A tout cela il fallait ajouter « la réparation de la place où se forment des mares », l'acquisition ou la construction d'une Mairie avec Justice de Paix (gros projet dont l'évaluation allait de 5 000 à 6 000 francs, chiffre énorme pour l'époque), la réparation des chemins vicinaux et enfin la création d'un poste de sage-femme pour lequel un crédit de 300 francs figurait au budget.

Tels étaient les soucis du Maire, Comte Jean de **Kerdrel**, et de son Conseil Municipal qui avait été renouvelé par décret impérial du 25 avril 1811 et qui était composé comme suit, outre le Maire: MM. **Moyot**, propriétaire rentier du bourg; **Dutreil**, Receveur de l'Enregistrement ; Jean-Marie **Jézéquel**, du bourg ; Hervé **Salaun**, expert demeurant à Kérouartz, 3 cultivateurs propriétaires, Jean **Colin**, de Trobéro, Augustin **Floch**, de Foz-Névez (1), Augustin **Quéménéur**, du Petit Gorréquéar et 6 fermiers, Corentin **Abarnou**, de la Grande Roche, François **Pellen**, du Coum; Pierre **Simon**, de Kérasquer, Jean-Marie **Bergot**, de Kérabo, Jean **Kerdraon**, de Guervian et Mathieu **Balcon**, du Styvel (2).

(A suivre...)

Y. NICOLAS, Juin 1967

(1) Augustin **Floch**, cultivateur à Foz-Névez, était le grand-père du célèbre docteur Augustin **Morvan**, ancien député et ancien maire de Lannilis et l'arrière-grand-père du docteur Paul **Morvan**, toujours alerte à 85 ans et toujours fidèle à sa maison natale (place du général Leclerc).

(2) Mathieu **Balcon**, cultivateur au Styvel, hébergea sous la Révolution au péril de sa vie un prêtre réfractaire qui était son oncle ou son frère, très probablement l'abbé Jean **Balcon**, vicaire à **Plouguerneau**. On lui avait aménagé un petit souterrain dans un champ appelé à l'époque champ du poirier (en breton). On lui portait à manger pour 8 jours. Un jour les gendarmes vinrent l'y chercher et l'abbé les entendit circuler tout près de lui mais il ne fut pas découvert. Une de ses nièces, une **Balcon** également, fut mariée à cette époque dans le colombier de Kéringar (ar c'houldry). C'était la bisaïeule ou la trisaïeule de François **Gouez**, décédée il y a quelques années, cultivateur à Mesguen.

LANNILIS SOUS LE 1^{er} EMPIRE

(Suite)

La commune de **Lannilis** n'avait pas encore réussi en 1810 à se libérer de la dette contractée en mars 1793 à l'occasion de la fameuse insurrection des jeunes gens. Nous avons raconté comment les jeunes gens de Lannilis et de toute la région, rassemblés dans le parc du manoir de Gorréquéar, avaient refusé obstinément de répondre à l'appel de la Convention qui avait ordonné une levée en masse pour défendre le territoire national contre les envahisseurs de l'Est. Cela avait valu à **Lannilis** et à maintes autres communes de la région l'envoi de garnissaires aux frais des habitants bien entendu. Le 26 mars 1793, les frais s'élevaient déjà pour **Lannilis** à la somme énorme pour l'époque de 5280 francs. Pour éviter une ruine totale des habitants, les notables se décidèrent alors à faire l'avance de la somme réclamée pour la garnison et reçurent, le 27 mars 1793, quittance des mains des Commissaires **Déniel** (le futur guillotiné), **Le Guével** et **Guesno**, envoyés par le district de Brest pour le recrutement dans le canton. Les notables étaient autorisés à récupérer leur avance sur « *les fomentateurs, auteurs et complices des troubles* ». Ceux-ci ne furent jamais identifiés et d'ailleurs toute la population était en fait complice. En 1810, les créanciers qui n'avaient pas encore été remboursés se retournèrent avec insistance sur le Conseil Municipal. Celui-ci admit le bien-fondé de leur demande. La dette n'avait été contractée que pour le « *soulagement de la commune* ». Celle-ci devait donc « *la ranger au nombre de ses obligations les plus sacrées et si elle consent à s'imposer ce n'est que pour prélever cette somme de la manière la moins onéreuse à ses habitants* ». Finalement le Conseil décida que la dette serait réglée sur 4 exercices mais le Préfet exigea que l'on tint compte de la dépréciation de la monnaie en 1793 et ramena la dette à 4 432,59 francs, « *réduite à l'échelle de proportion* ». C'était encore une grosse brèche dans les finances lannilisiennes.

L'année suivante, 1811, nos compatriotes allaient connaître une grande fête avec la naissance du roi de Rome, fils de l'Empereur **Napoléon** et de l'Impératrice **Marie-Louise**. Dans sa réunion du 16 mai 1811, le Conseil Municipal fixait la date de la fête au 9 juin et répartissait comme suit les 400 francs alloués à la commune pour fêter dignement cette naissance : 50 francs pour le feu de joie, l'illumination et les musettes, 50 francs pour distribution de pain aux pauvres et 300 francs destinés à payer l'apprentissage d'un métier à un enfant de chaque sexe. (1)

Le 8 juin 1811, au soir, la fête fut annoncée par une salve de « boètes » et par les cloches. Le lendemain matin, à 8 heures, avait lieu une distribution générale de pain aux pauvres. L'après-midi, Jean-Anne-Casimir **Audren de Kerdrel**, maire de **Lannilis**, suivi de son Conseil et de tous les fonctionnaires publics civils et militaires, se rendit en cortège à l'église paroissiale où furent chantées les vêpres solennelles. M. le curé **Le Duc** entonna ensuite le Te Deum. Puis la procession s'organisa pour se rendre sur la Grand-Place où devait être allumé le feu de joie. Pendant la procession, « M. le Curé et son clergé ont chanté l'Exaudiat et autres hymnes et versets analogues à la circonstance. Le feu a été allumé par M. le Curé et M. le Maire. Ensuite la procession a été reconduite à l'église, suivie des autorités et du peuple. Les cérémonies religieuses terminées, les autorités sortent de l'église et se rendent à l'hôtel de la mairie (2). D'où elles ressortent et sont les témoins de la joie publique et des réjouissances ordonnées par délibération du 16 mai 1811 ». Après les danses auxquelles prit part toute la jeunesse des environs, la soirée fut marquée par l'illumination de la flèche de la tour.

6 mois plus tard, 2 décembre 1811, **Lannilis** célébrait d'une manière à peu près identique le Couronnement de Sa Majesté Impériale et Royale. Grand-messe à 10 heures avec la présence des autorités civiles et militaires. L'après-midi, « des musettes ont appelé notre Jeunesse aux danses » et le soir illumination des maisons du bourg.

L'une des préoccupations de la Municipalité restait «l'extinction de la mendicité, vraie lèpre sociale». Les pauvres étaient divisés en deux catégories, la première comprenait les infirmes, vieillards et enfants en bas âge, la seconde les valides dont le salaire ne pouvait, vu le prix excessif des denrées, suffire à la subsistance de leur famille. La 1^{re} comptait 68 familles de 210 individus, la 2^e 77 familles de 235 personnes, soit le septième de la population totale évaluée à 3200 habitants. Seuls une demi-douzaine de propriétaires aisés étaient susceptibles de venir en aide régulièrement aux pauvres. Dans sa délibération du 12 avril 1811, le Conseil Municipal «propose: 1) Que les individus de la 1^{re} liste soient de nouveau recommandés à la charité; 2) qu'il soit expressément défendu aux femmes de se faire accompagner de leurs enfants dans leurs quêtes et à plus forte raison de porter ceux qu'elles allaitent. Qu'il leur soit délivré des médailles ou cartes portant le nom de la commune et le nombre d'enfants au-dessous de 12 ans à la nourriture desquels elles ont à pourvoir pour que la charité puisse toujours se proportionner à leur famille. Que ces cartes soient changées tous les ans ; 3) Pour fournir du travail à la seconde catégorie, qu'il soit mis à la disposition du Maire 400 francs pour achat d'outils et travaux d'art sur les routes vicinales ; 4) Que le Préfet mette à la disposition d'un Comité de Bienfaisance la somme de 946 francs, restant en caisse des recettes de l'exercice en cours et dont il s'est réservé l'emploi pour être allouée à la seconde catégorie (qui ne gagne pas assez) et aux mendiants malades ou trop infirmes pour aller mendier.»

Il faudra hélas! attendre encore plus de 100 ans pour que le problème de la mendicité soit enfin résolu.

Y. NICOLAS, Juillet-Août 1967

(1) En fait ce furent deux garçons qui furent désignés : le sieur **Lesquivit**, tailleur au bourg, fut chargé de l'apprentissage d'un orphelin, Jacques-Auguste **Champetier** et au sieur Gabriel **Grégoire**, serrurier au bourg, fut confié un autre orphelin, Joseph-Marie **Jouannot**.

(2) Probablement l'immeuble portant actuellement le n° 7 de la rue de la Poterie.vicaires (l'un décédé, l'abbé **Duvel**, l'autre promu Curé, l'abbé **Bergot**), l'Evêque ne pût nommer qu'un seul prêtre, l'abbé **Jézéquel**, qui heureusement était doté d'une constitution robuste.